

Régularisation de charges locatives et gestion calamiteuse

Par Melvinshort, le 28/11/2024 à 09:33

Après avoir été géré par deux agences immobilière incompétentes pendant 14 ans, toutes deux fermées définitivement, mon bailleur a transféré la gérance à une troisième agence qui se révèle depuis septembre dernier tout autant incompétente et laxiste. La première n'a plus régularisé les charges locatives sur les excercices 21,22,23 puis m'a réclamé la somme de 1000€ sans justificatif malgré mes demandes répétées des pièces et du décompte. Cette somme a été transmise aux agences suivantes diminuée a 550€ toujours sans justificatif.

Désormais cette dernière me refuse la délivrance des quittances sous prétexte d'impayé (qu'il ne nomme pas et ne justifie pas!) le DPE aussi datant de 2007 il n'y a aucune règlementation sinon la leur.! quant a certains petits travaux de sécurité a la charge du propriétaire, voila un mois que je relance sans effet !!

Bien que le mode de chauffage fuel soit passé de collectif à individuel électrique, aucune diminution de charges locatives ne m'a été faite, pas plus d'avenant au contrat, pas plus d'amélioration de l'appartement classé entre E & F! je me gèle!

il est évident que pour l'exercice 2024 vu qu'il n'y a plus ni entretien de chaudière ni fuel, mon solde devrait ètre positif.

Que puis-je exposer quant au DPE, comment solliciter le décompte de la régularisation en fin d'année (quand et comment), et faire cesser ces relances abuses et stressantes injustifiées et obtenir mes quittances?

En vous remerciant pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **28/11/2024** à **11:25**

Bonjour

Avez vous pris contact avec l'ANIL ou votre ADIL, je connais de nombreux cas pour lesquels leur aide a été utile.

https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/

Par Melvinshort, le 28/11/2024 à 11:32

Oui mais j'ai tellement de soucis avec ces agences qui ne font que leurs propres lois, que je n'ai de cesse de solliciter l'ADIL , je ne veux plus les ennuyer......